

TARIF N° 2. — Tarif de la taxe des correspondances échangées entre les Iles

ORIGINE DES CORRESPONDANCES	DESTINATION DES CORRESPONDANCES
Iles Marquises, Iles Basses, Iles de la Société.	Australie, Nouvelle-Zélande, Sandwich, Nouvelle-Calédonie, Valparaiso et tous autres points du Pacifique (San Francisco excepté) <i>par navires du commerce</i> } San Francisco, <i>par navires du commerce</i> } Intérieur(1) }
<p>(1) Toutes les îles de l'Océanie placées sous la souveraineté ou le protectorat de la France sont assimilées à l'intérieur pour la taxe des lettres et imprimés. La même faveur a été accordée, à titre exceptionnel, par un arrêté en date du 26 février 1861, aux îles Borabora, Raiatea et Huahine.</p>	

Approuvé pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.

Papeete, le 20 janvier 1876.

Le Commandant Commissaire de la République,

Signé : Ove GILBERT-PIERRE.